

PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE VENDEUR

- Livret de famille - contrat de mariage – contrat PACS
- Adresse, profession
- Carte d'identité ou carte de résident ou passeport
- Titre de propriété (si le bien est issu d'une donation ou recueilli par testament, prévoir intervention des cohéritiers le cas échéant)
- Liste des servitudes (et acte de constitution si postérieur à acquisition)
- Contrat de bail - loyer en cours -
- Si copropriété :**
 - Règlement de copropriété et modificatifs
 - Nom et adresse du ou des syndic
 - Trois dernières assemblées générales
 - les trois derniers appels de charge
 -
- Si lotissement :**
 - règlement et cahier des charges du lotissement,
 - statuts de l'association syndicale des colotis.
- Nom, adresse et références des organismes prêteurs
- Assurances souscrites pour l'immeuble
- Les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- Liste des travaux effectués
 - autorisation de construire (permis, déclaration préalable, Attestation Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, la non-contestation de la conformité)
 - si travaux de moins de 10 ans : contrat de construction de maison individuelle, factures des entreprises, contrat d'assurance dommages-ouvrage, assurance décennale des artisans
- Diagnostics immobilier
 - Plomb,
 - Amiante,
 - Termites,
 - Electricité,
 - Gaz,
 - DPE,
 - Etat des risques,
 - Certificat carrez...
- Système d'assainissement et d'évacuation des eaux usées : rapport de moins de 3 ans si système individuel, certificat de raccordement sinon
- Piscine
- Présence détecteur de fumée
- Factures (si plus-value immobilière)